

**ARRETE MUNICIPAL N° 001 - 2021
METTANT A JOUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-ORGE**

Affiché le :

25 JAN. 2021

LE MAIRE DE BRETIGNY-SUR-ORGE :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles R.151-18 et R.151-53 ;

VU le code de l'environnement et notamment l'article R.125-46 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2013, corrigé par délibération du conseil municipal du 26 juin 2014, mis en compatibilité par délibération du conseil municipal du 29 mars 2017, mis en compatibilité par délibération du conseil municipal du 29 mars 2018 et modifié en dernier lieu par délibération du conseil municipal en date du 23 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-PREF/DCPPAT/BUPPE/ 260 du 26 octobre 2020 instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur la commune de Brétigny-sur-Orge ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Le Plan Local de l'Urbanisme de la commune est mis à jour à compter de la date du présent arrêté.

A cet effet, sont intégrés dans les annexes du document d'urbanisme :

- L'arrêté préfectoral précité en date du 26 octobre 2020 instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) créés sur la commune de Brétigny-sur-Orge
- Les fiches descriptives et les cartes graphiques annexées au dit arrêté

ARTICLE 2 :

L'ensemble des documents sont tenus à la disposition du public en Mairie.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de PALAISEAU ;


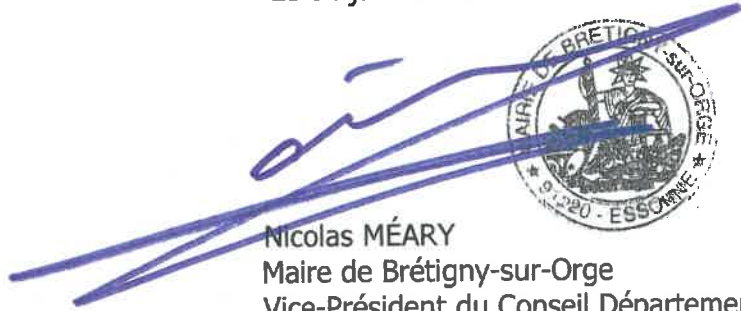
ARTICLE 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant une période d'un mois.

ARTICLE 5 :

Copie du présent arrêté sera transmise à la Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial de la Préfecture de l'Essonne.

Fait à Brétigny-sur-Orge,
Le 04 janvier 2021



Nicolas MÉARY
Maire de Brétigny-sur-Orge
Vice-Président du Conseil Départemental

Délais et voies de recours :

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa notification, les destinataires du présent arrêté peuvent présenter un recours administratif auprès de l'autorité signataire ou de l'autorité hiérarchique ou saisir le Tribunal administratif de Versailles d'un recours contentieux, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe Arrêté municipal n° 2020-260

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial**

**Arrêté n° 2020-PREF/DCPPAT/BUPPE/ 260 du 26 octobre 2020
instituant des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur la commune
de BRÉTIGNY-SUR-ORGE**

LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,
- VU** le code de la justice administrative, notamment l'article R.421-1,
- VU** le code de l'urbanisme, notamment l'article R.151-53 concernant l'annexion des SIS au document de planification d'urbanisme et les articles R.410-15-1, R.431-16, R.422-8-1 concernant les autorisations d'urbanisme sur terrains en SIS,
- VU** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),
- VU** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers,
- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON, Préfet Hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne,
- VU** le décret du 08 janvier 2019 portant nomination de M. Benoît KAPLAN, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2020-PREF-DCPPAT-BCA-241 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature à M. Benoît KAPLAN, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu,

VU l'absence d'avis par le maire de la commune de BRÉTIGNY-SUR-ORGE,

VU l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols effectuée par courrier du 2 septembre 2019,

VU les observations du public recueillies entre le 2 septembre 2019 et le 15 octobre 2019,

VU le rapport de l'inspection des installations classées du 5 octobre 2020 proposant la création de SIS sur la commune de BRÉTIGNY-SUR-ORGE,

VU l'avis favorable du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques de l'Essonne émis lors de sa séance du 15 octobre 2020,

CONSIDÉRANT que les activités exercées par diverses sociétés sur le territoire de la commune sont à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines,

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 – CRÉATION

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés sur la commune de BRÉTIGNY-SUR-ORGE :

- o SIS n°91SIS05541 relatif au site Ancienne usine à gaz Brétigny
- o SIS n°91SIS05037 relatif à Interfuel/BP France
- o SIS n°91SIS05502 relatif à la société Quillery

Les fiches descriptives et les cartes graphiques sur les Sols sont annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 – INFORMATION

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

Les Secteurs d'information sur les Sols définis par le présent arrêté est sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de BRÉTIGNY-SUR-ORGE.

ARTICLE 3 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de BRÉTIGNY-SUR-ORGE et au Président de la Communauté d'Agglomération Coeur d'Essonne Agglomération.

Il sera affiché pendant un mois au siège de la mairie.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'ESSONNE.

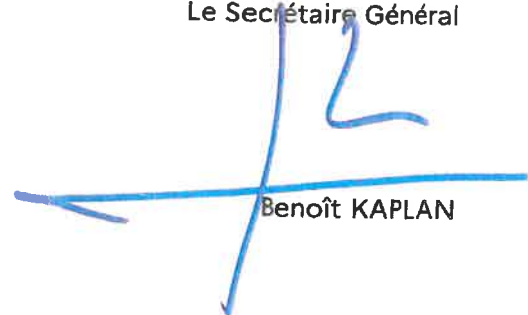
ARTICLE 4 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente décision peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le Tribunal administratif de Versailles, par voie postale (56 avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles) ou par voie électronique (<https://www.telerecours.fr>), dans les deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

ARTICLE 5 – EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'ESSONNE, le Maire de BRÉTIGNY-SUR-ORGE, le Directeur Départemental des Territoires de l'ESSONNE, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line, a horizontal line, and a curved line, crossing at a central point.

Benoît KAPLAN



Identification

Identifiant	91SIS05541
Nom usuel	Ancienne usine à gaz Bretigny
Adresse	2 rue Félicien Revol
Lieu-dit	
Département	ESSONNE - 91
Commune principale	BRETIGNY SUR ORGE - 91103
Caractéristiques du SIS	<p>Le terrain a accueilli de 1912 à 1951 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. En 1951, le site est transformé en station gazométrique laquelle fonctionnera jusqu'au début des années 70. Actuellement, le site est occupé par la Direction de la Production et du Transport de Gaz de France et par l'agence EDF-GDF Services Essonne (bâtiments administratifs et techniques, poste de détente gaz).</p> <p>Le diagnostic des sols, réalisé entre 1995 et 1999 dans le cadre du protocole d'accord entre le Ministère et Gaz de France, montre des traces de pollutions en cyanures dans les sols compatibles avec un usage industriel.</p>
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	91.0071	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=91.0071

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection /

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	648231.0 , 6833848.0 (Lambert 93)
Superficie totale	32251 m ²
Perimètre total	2490 m

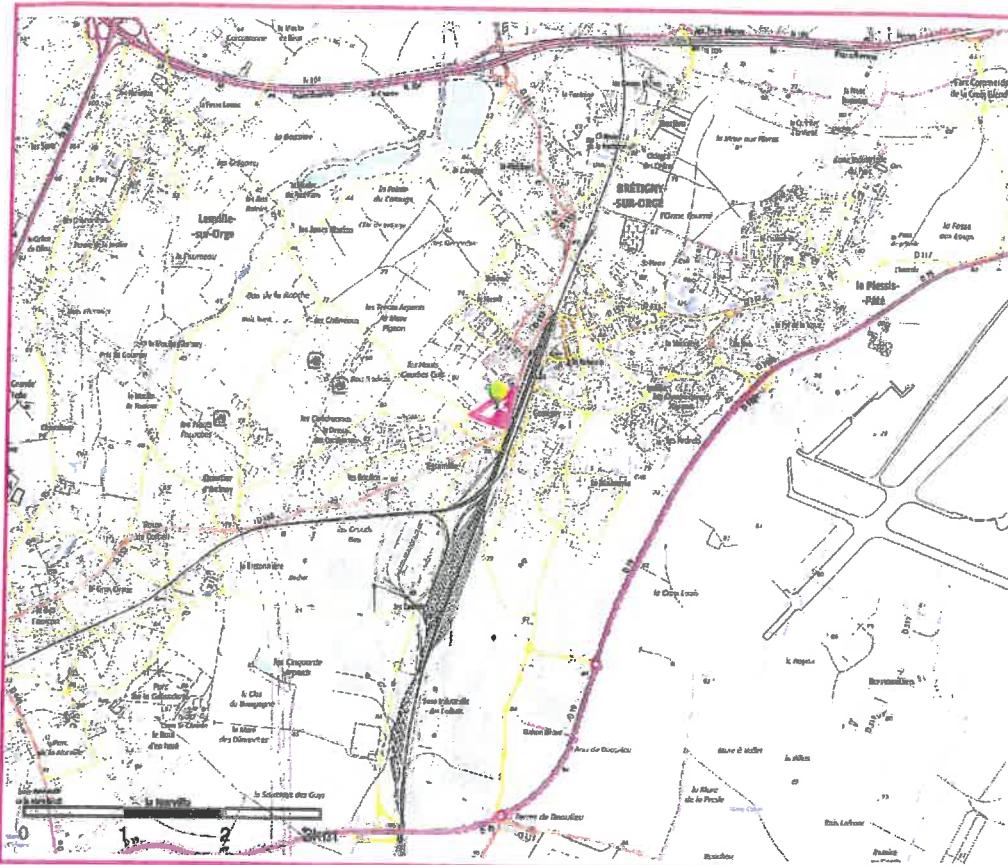
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BRETIGNY SUR ORGE	AK	1100	31/07/2017
BRETIGNY SUR ORGE	AK	1030	31/07/2017
BRETIGNY SUR ORGE	AK	1101	31/07/2017
BRETIGNY SUR ORGE	AK	1031	31/07/2017
BRETIGNY SUR ORGE	AK	1102	31/07/2017
BRETIGNY SUR ORGE	AK	1103	31/07/2017
BRETIGNY SUR ORGE	AK	1032	31/07/2017
BRETIGNY SUR ORGE	AK	1028	31/07/2017
BRETIGNY SUR ORGE	AK	1029	31/07/2017

Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 91SIS05541



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 91SIS05541



Identification

Identifiant	91SIS05037
Nom usuel	Interfuel/BP france
Adresse	28 avenue de la commune de paris
Lieu-dit	
Département	ESSONNE - 91
Commune principale	BRETIGNY SUR ORGE - 91103
Caractéristiques du SIS	Un dépôt de carburants a été exploité sur le site jusqu'en 1998 par la société BP France. Dans le cadre de la cessation d'activité, un diagnostic de sols à été réalisé et a mis en évidence une pollution des sols en hydrocarbures. Des travaux d'excavation de terres ont été menés en avril 2000. Une pollution résiduelle en hydrocarbures compatible avec un usage industriel est toujours présente sur le site.
Etat technique	Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté
Observations	étude de sol menée en juillet 1998

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	0065.03790	

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection /

Caractéristiques géométriques générales

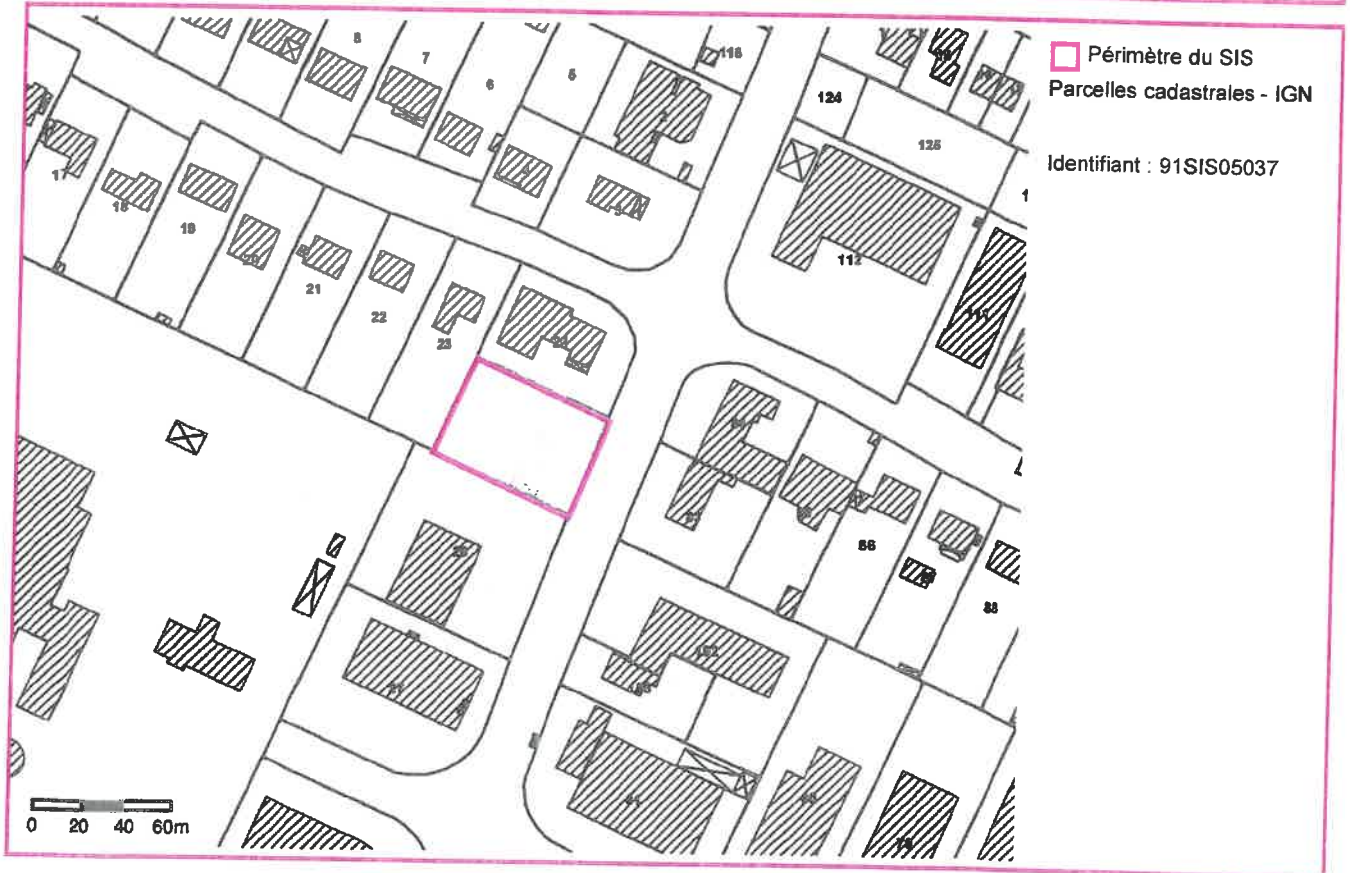
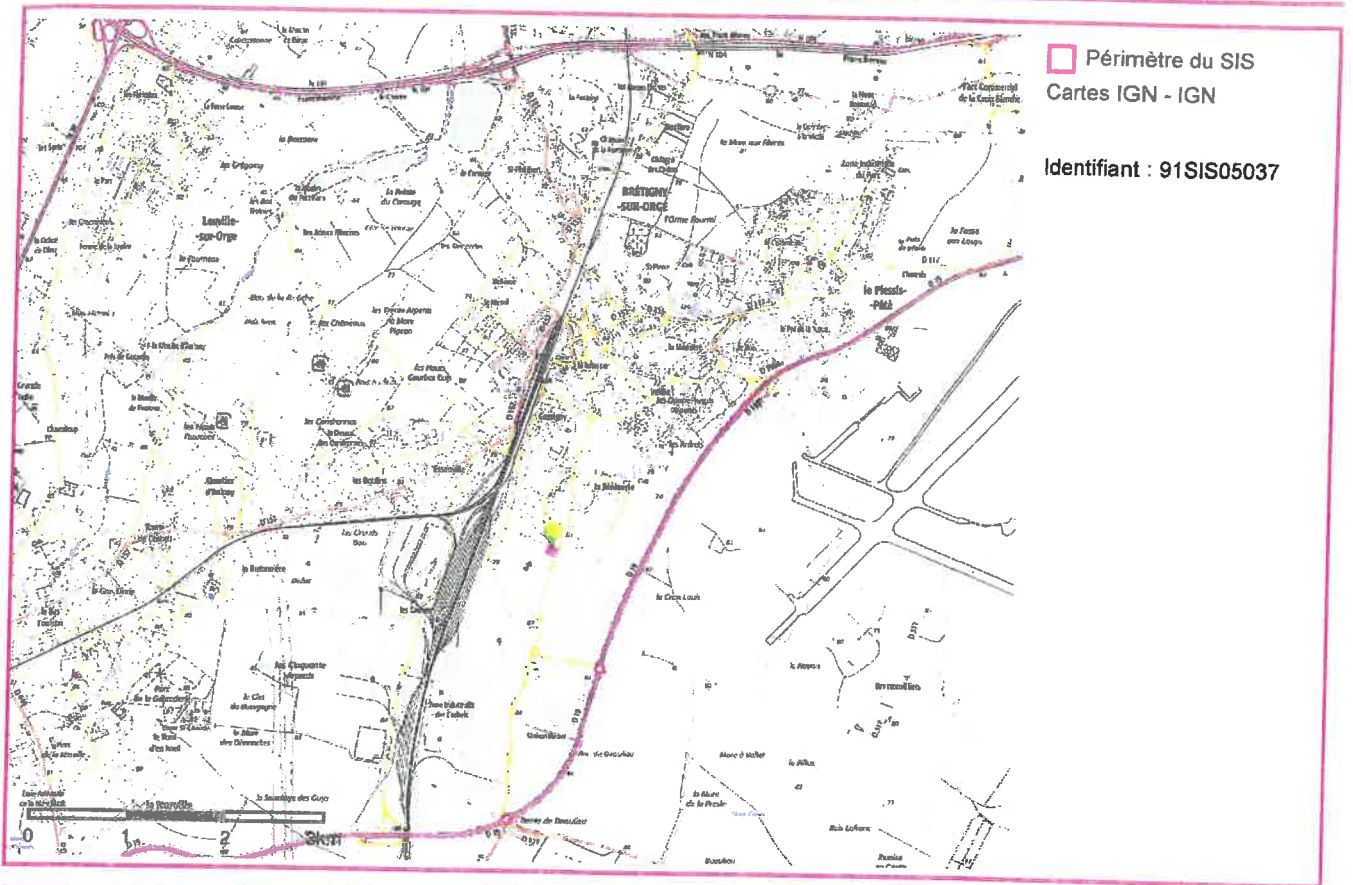
Coordonnées du centroïde	648571.0 , 6832931.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1273 m ²
Perimètre total	188 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BRETIGNY SUR ORGE	BB	25	26/07/2017

Cartographie



Site

Nom usuel : Quillery

Adresse : 48 - AVENUE DE LA COMMUNE DE PARIS

Commune principale : BRETIGNY SUR ORGE (91103)

Activité :

Code - Libellé NAF : Non renseignée

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Classification SIS

Code métier : SSP00033280101

Description : La société Quillery a exercé sur le site jusqu'en 2011 une activité soumise à déclaration de travail mécanique des métaux et d'emploi de liquides inflammables. Le terrain est situé en zone périurbaine, au cœur d'une zone d'activité. La cessation d'activité a été actée en 2011. Dans le cadre de la procédure de cessation d'activité une étude de sol a été menée en 2008. Les résultats ont montré un impact des sols en plomb compatible avec un usage industriel.

Documents Classification SIS

Instruction (Actions de l'administration)

Date de début : Non renseignée

Date de fin : Non renseignée

Origine : Information par un tiers

Date présumée de la pollution : Non renseignée

Description : La société Quillery a exercé sur le site jusqu'en 2011 une activité soumise à déclaration de travail mécanique des métaux et d'emploi de liquides inflammables. Le terrain est situé en zone périurbaine, au cœur d'une zone d'activité. La cessation d'activité a été actée en 2011.



Plateforme de gestion des données relatives aux risques de pollution des sols

Plan cartographique

Numéro des parcelles : 38, 37

Coordonnées du centroïde : Long. :2.3, Lat. :48.591

